



Public visé :

Chargé d'intervention élémentaire (BS) : Personne assurant des interventions en très basse ou en basse tension. Les interventions sont des opérations électriques simples (uniquement : remplacement de fusible, lampe, accessoire d'appareil d'éclairage, prise de courant, interrupteur, raccordement d'un matériel électrique sur un circuit en attente, réarmement d'un dispositif de protection).

Chargé d'opérations spécifiques (BE Mesurage) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des mesurages (opérations destinées à mesurer des grandeurs électriques ou des grandeurs physiques) sur des installations électriques.

Chargé d'opérations spécifiques (BE Vérification) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des vérifications (opérations destinées à s'assurer qu'un ouvrage ou une installation est conforme à un référentiel) sur des installations électriques.

Chargé d'opérations spécifiques (BE Manœuvres d'exploitation) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques (changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel).

Prérequis :

- Aptitude médicale
- Être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A1.

Durée :

- 14 heures (2 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation.

Périodicité :

Recommandée tous les 3 ans.

Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum en formation théorique et pratique.

Objectif général de la formation :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique .

Programme détaillé de la formation :

- Module « tronc commun 1 »
 - Grandeurs électriques (intensité, tension, résistance, courant alternatif ou continu, etc).
 - Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc).
 - Noms et limites des différents domaines de tension (reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension).
 - Zones d'environnement et leurs limites.
 - Principe d'une habilitation.
 - Définition des symboles d'habilitation.
 - Prescriptions associées aux zones de travail.
 - Equipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc).
 - Risques liés à l'utilisation et manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
 - Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

- Module « tronc commun 2 »
 - Effets du courant électrique sur le corps humain.
 - Noms et limites des différents domaines de tension.
 - Zones d'environnement et leurs limites.
 - Appartenance des matériels à leur domaine de tension.

- Principe d'une habilitation.
 - Définition des symboles d'habilitation.
 - Contenu d'un titre d'habilitation.
 - Rôles de chacun.
 - Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
 - Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
 - Situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- **Module « BE Mesurage BE Vérification - Mesurages et Vérifications en Basse Tension »**
(La personne suivant ce module peut également être habilitée BE Vérification)
- Fonctions des matériels électriques BT, TBT
 - Rôle du chargé d'exploitation électrique :
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
 - Rendre compte de son activité.
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés, spécifiques aux mesurages et/ou vérifications.
 - Matériel et l'outillage appropriés.
 - Documents applicables dans le cadre des mesurages et/ou des vérifications, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
 - Documents applicables dans le cadre des mesurages et/ou des vérifications.
 - Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.
 - Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
 - Procédures de mesurage et/ou de vérification.
 - Ouvrages, installations et zones d'environnement objet des mesurages et/ou des vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- **Module « BE Manœuvres - Manœuvres en Basse Tension »**
- Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
 - Matériels électriques objet des manœuvres.
 - Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - EPI appropriés.
 - Limites de l'habilitation BE Manœuvre (autorisation et interdits, etc.).
 - Manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.
 - Informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
 - Chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.
 - Instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.
 - Rendre compte de son activité.
 - Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
 - Instructions de sécurité.
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- **Module « HE Mesurage HE Vérification - Mesurages et Vérifications en Haute Tension »**
(La personne suivant ce module peut également être habilitée HE Vérification)
- Rôle du chargé d'exploitation électrique.
 - Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
 - Rendre compte de son activité.
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages ou aux vérifications.
 - Matériel et l'outillage appropriés.
 - Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc).
 - Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications.
 - Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.

- Organiser, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique.
 - Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou vérification.
 - Ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des mesurages et/ou vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc).
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- **Module « BS - Intervention BT de remplacement et de raccordement »**
- Limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).
 - Informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
 - Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
 - Rendre compte de son activité.
 - Fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
 - Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
 - Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
 - Séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
 - Mise hors tension pour son propre compte (pré identification, séparation, condamnation).
 - Vérification d'absence de tension.
 - Remise sous tension.
 - Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
 - Zone d'intervention BT.
 - Règles et instructions de sécurité.
 - Contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
 - Procédure de remplacement.
 - Mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT.
 - De remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.
 - Enoncer la procédure de raccordement.
 - Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.
 - Risques préalablement à chaque situation de travail.
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Evaluations et bilan de la formation

Sanction de l'action :

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée

Codes de formation :

Formacode : 24049 – Habilitation électrique
 NSF : 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques).

Moyens techniques :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques :
 - Local électrique
 - Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension
 - EPI et équipements de protection (obstacle, nappe, tapis, tabouret, balisage...)
 - Outillage et matériels électroportatifs (dont VAT)
 - Equipements à mettre hors service (moteur, machine...) pour les opérations de consignation
 - Equipements permettant un dépannage et une connexion (pour les interventions)
 - Chaque stagiaire doit être équipé de ses EPI personnels
- En cas de formation dans un de nos centres, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation intra-entreprise, ils doivent être garantis par l'employeur des bénéficiaires. Les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu..

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un service Clients et Administratif.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateur en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation standardisés, utilisés en vidéo projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluations formatives et évaluation sommative (savoirs et savoir-faire) dans les conditions définies par la NF C 18-510, comportant un questionnement oral et une mise en situation pratique représentative des tâches assignées par l'employeur du bénéficiaire, selon un processus standardisé.

Modalités d'obtention:

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder leurs équipements de protection individuelle remis par leur employeur.
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

- Certains de nos centres de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter)

Qualité de la prestation :

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés

Tarifs :

Inter : à partir de 390.00€HT

Intra : à partir de 1 290.00€HT